

Présent(e)s : M. Berard, Mme De Linde, Mme Etchart, M. Genel, M. Grass, Mme Mazéo, M. Moskvicz, M. Pare, Mme Pons, Mme Vallantin, M. Hermann et M. Parret.
Excusé(e)s : M. Lin et M. Poussard.

Alain Genel remercie Corine Faugeron, élue référente du Conseil de quartier Saint-Merri, Louis Durand, chef de la division 3^e et 4^e de la Section Territoriale de Voirie (DVD), Isabelle Knafou, directrice du Cabinet du Maire du 4^e, Hortense Georgandelis, coordinatrice des Conseils de quartiers du 4^e, Antoine, le patron du restaurant Le Paradis et les membres du Conseil de quartier d'être présents pour la dernière réunion de l'année.

Bilan de l'expérimentation de la modification de la circulation sur le plateau piétonnier Beaubourg

Alain Genel rappelle que les membres du Conseil de quartier, qui avaient constaté les problèmes de circulation de l'aire piétonne, ont mené une enquête auprès des commerçants pour leur demander leur sentiment et connaître leurs remarques et leurs attentes quant à son fonctionnement (entrées, sorties, sens de circulation, horaires ...). Une déambulation avec le Maire du 4^e et les services de la DVD et de la DPSP a été réalisée afin de tirer des conclusions de cette enquête. Des propositions (changement des entrées-sorties et sens de circulation) ont ensuite été mises en place à titre expérimental dès le mois d'avril 2019.

Louis Durand rappelle que la DVD a été associée par la Mairie du 4^e après toute la phase d'analyse faite en amont. Il précise que la DVD savait que le quartier était très fréquenté, bien que piéton, par toutes les livraisons des commerçants de la zone. Il souligne la difficulté à retrouver les règles existantes et explique que la DVD a tenté de simplifier les pratiques de circulation en créant deux axes de circulations majeurs : un axe Est-Ouest rue de la Verrerie - rue des Lombards, allant de la rue du Renard au boulevard Sébastopol, et un axe Ouest-Est rue Aubry le Boucher - rue Saint-Merri, allant du Boulevard Sébastopol à la rue du Renard. L'entrée par la rue de la Reynie a été supprimée. Il précise que ces deux axes traversent le quartier et touchent une grande partie des commerces de la zone, et que le bvd Sébastopol et la rue du Renard étant très fréquentées, la DVD a privilégié l'inversion du sens de la rue de la Verrerie, dans sa portion comprise entre la rue du Renard et la rue Saint-Martin et celle de la rue Aubry le Boucher, entre le bvd Sébastopol et la rue Saint-Martin.

La DVD, qui a travaillé en lien avec la DPSP, était consciente que la modification de la circulation n'allait pas résoudre tous les problèmes du quartier. Après plusieurs mois d'expérimentation, Louis Durand annonce qu'il est toujours difficile de maintenir la signalisation verticale de la rue Saint-Martin et qu'il est difficile pour la DVD de faire un retour sur le sens interdit de la rue de la Verrerie. Il ajoute que la DVD n'a pas de contre-indication particulière au maintien de ces mesures et peut envisager de pousser un peu plus loin sa réflexion sur l'amélioration de la circulation.

Isabelle Knafou présente les éléments de la DPSP, dont les représentants n'ont pas pu être présents. Elle rappelle qu'une large communication avait été réalisée auprès de tous les acteurs de la zone un mois avant la mise en place de l'expérimentation et que la DPSP a analysé les verbalisations réalisées entre avril et octobre 2019.

Il est précisé que les ASP se sont placés à différents endroits de la zone et à différents créneaux horaires. Beaucoup de verbalisations ont été relevées en avril 2019 dans la rue Aubry le Boucher car les camions venaient dans tous les sens et ne respectaient pas le temps de livraison autorisé (30 min). Une baisse des verbalisations a été constatée au cours des six mois, les sens de circulation semblent être mieux compris par les livreurs. Il n'y a plus de circulation constatée dans la rue de la Reynie grâce à la mise en place de potelets. La verbalisation dans la rue de la Verrerie a été divisée par 2,5.

En revanche, d'importantes infractions sont notées dans la rue Saint-Martin. L'infraction la plus fréquente est le stationnement abusif. La situation est surtout problématique au moment des livraisons. Une fermeture de la rue Saint-Martin serait, d'après les ASP, une bonne idée.

Globalement sur cette zone, il semble y avoir une meilleure compréhension de la circulation désormais plus lisible.

Louis Durand rappelle qu'il manquait nombre d'informations dans l'arrêté précédent, ce qui entraînait une difficulté à verbaliser, mais que cela a été comblé en précisant dans l'arrêté toutes les rues appartenant à l'aire piétonne, avec les horaires de livraison permis. Il évoque la tentative sans succès d'il y a deux ans de mettre rue Rambuteau des bornes d'accès (sans cesse cassées).

Le patron du Paradis (76 rue Saint-Martin) explique avoir changé en 1 an et demi deux stores et indique que tous les matins les rétroviseurs des camions raclent son store. Il souligne la grosseur des camions qui empruntent la rue Saint-Martin. Alain Genel ajoute qu'il y a peu de commerces à livrer sur ce tronçon de la rue Saint-Martin.

La DVD partage l'avis que le sens interdit placé en face du restaurant Le Paradis n'est pas visible quand on descend de la rue Saint-Martin. Alain Genel pense que ce point ne se résoudra pas avec un simple panneau de signalétique.

Françoise Etchard précise qu'aucun sens de circulation n'est respecté dans la rue Saint-Martin entre les rues des Lombards et Aubry le Boucher et que les panneaux de signalétique, une fois tagués ou arrachés, ne sont plus visibles.

Isabelle Knafo soulève plusieurs hypothèses pour améliorer la situation : fermer l'accès à certaines rues, interdire certains gabarits de camions et renforcer la vidéo verbalisation. Elle admet qu'aujourd'hui, les campagnes de verbalisations peuvent être multipliées par les ASP mais que cela ne résout pas le problème.

Virgile Hermann, riverain de la rue Aubry le boucher/Quincampoix, s'étonne du bilan présenté pour ces deux rues et explique que les riverains relèvent au contraire une augmentation des incivilités. Il précise que ce matin autant de camions se trouvaient en sens inverse que dans le bon sens. Il évoque une liberté dans cette zone où les sens interdit ne veulent plus rien dire, l'augmentation de la vitesse de circulation et le transit direct qui s'est mis en place entre le bvd Sébastopol et la rue du Renard.

Louis Durand rappelle qu'on part de loin pour ce quartier étant donné qu'il n'y avait pas des règles précises avant. Il ajoute que les potelets situés à l'angle Sébastopol-Aubry le boucher étaient rarement debout. Il a du mal à imaginer que les aménagements mis en place apportent toutes les nuisances évoquées par Virgile Hermann.

Jean-Daniel Berard précise que le restaurant La Comète est très content de ces aménagements.

Alain Genel suggère l'idée d'avoir un gabarit de voie (une largeur sur le trajet entre le bvd Sébastopol et la rue du Renard) matérialisé avec des plots qui jalonnent le parcours et qui limitent ainsi le gabarit des camions qui livrent. Il pense également qu'il faut créer des aires de livraison.

Louis Durand explique que la DVD s'était posé la question des gabarits il y a 6 mois, mais que réglementairement la limitation de gabarit dans ces aires piétonnes n'est pas possible, tout comme le marquage des zones de livraison. La mise en place d'une aire de livraison rue Aubry le boucher entraînerait avec l'arrêt d'un camion de livraison le blocage de tout le quartier.

Alain Genel suggère de trouver une solution qui convienne aux pompiers et propose l'idée de mettre au lieu de plots des jardinières peut-être tous les 3 m pour matérialiser un parcours et renforcer en même temps la végétalisation et la biodiversité.

Corine Faugeron suggère de voir ce qui va se passer sur la rue Beautreillis dans laquelle des jardinières vont être installées afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules. Louis Durand répond que ce n'est pas le même contexte, car il est possible de circuler dans la rue Beautreillis et que la rue n'a pas la même largeur que la rue Aubry le boucher.

Louis Durand précise par ailleurs que la pose de jardinière ou de mobilier qui contraint un véhicule à ne pas sortir d'une file qui lui est imposée peut créer une zone de non droit pour le piéton et risque de transformer l'aire piétonne en rue normale.

L'idée d'un portail d'accès à l'aire piétonne qui permettrait de limiter le gabarit des camions est évoquée.

Alain Genel évoque la nécessité de régler la descente de la rue Saint-Martin depuis la rue Rambuteau, le problème du stationnement des artisans, la liaison entre les rues des Lombards et Pernelle et suggère la fermeture de la rue Saint-Martin entre les rues Aubry le boucher et des Lombards.

Isabelle Knafo pense qu'il faut essayer la fermeture de la rue Saint-Martin sur la portion évoquée par Alain genel et propose de renforcer les équipes de surveillance et de verbalisation dans la rue Aubry le Boucher.

Intervention de Corine Faugeron, élue référente du Conseil de quartier

Corine Faugeron fait un point sur l'avancée de la biodiversité dans le 4^e arrondissement. Elle explique que le principe d'un groupe de travail sur la biodiversité a été adopté au CICA du lundi 4 novembre et que ce groupe de travail a été réuni pour la 1^{ère} fois le lundi 9 décembre. En raison des grèves, tout le monde n'a pas pu participer à cette première réunion. Les personnes présentes à cette réunion furent très déçues de la proposition des pourtours de pieds d'arbres de la DVD. Corine Faugeron rappelle que l'étudiante du Muséum proposait des pourtours d'arbres en bois épais, enterrés sur 40 cm et sortis sur 30 cm pour être utiles. Les pourtours d'arbres de la DVD présentent une hauteur de 12 cm, ce qui n'empêche pas le piétinement, et sont en granit, ce qui ne favorise pas la circulation des espèces.

Corine Faugeron évoque le soutien du Museum d'Histoire Naturelle et de l'Agence régionale de la biodiversité.

Elle annonce qu'à la prochaine réunion prévue en janvier 2020 seront présentées les propositions d'espèces végétales qui facilitent la biodiversité et le déplacement des espèces, de la faune et de la flore. Un catalogue de plantes recommandées sera présenté. Corine Faugeron soulève la question de comment relier le square de la tour Saint-Jacques et la Seine et indique qu'il faut s'appuyer sur des trames bleues et des trames vertes. Elle ajoute qu'il faut travailler à épaissir la végétalisation pour permettre aux espèces de se déplacer et de se nourrir.

L'idée d'un projet de forêt végétale sur la piazza Beaubourg, développée par une association capable d'installer 50m² de forêt Forêt végétale, est évoquée. Corine Faugeron souligne l'intérêt culturel et artistique du projet.

Corine Faugeron annonce que le 1^{er} bulletin de la biodiversité est sorti et qu'il faut s'inscrire auprès de Gérard Grass pour le recevoir (grass@club-internet.fr).

Le groupe de travail sur la biodiversité n'a pas eu le temps de réfléchir sur les 6 axes préconisés par le Muséum.

Intervention de Michel Micheau, membre de l'association 6M3

Michel Micheau annonce que les œuvres de deux artistes occuperont le socle d'ici le mois de juillet 2020 et qu'il va y avoir 1 mois d'interstice en février et en juin. Le mois d'interstice de février prévoit une conférence de Beaubourg et un festival chorégraphique les 29 et 30 janvier 2020. Le collectif 6m3 a également invité Pépin production à participer au projet Le Socle dans le cadre du temps des interstices. Pépin production a proposé les 3 interventions participatives suivantes :

- Action 1/ hiver / février : Végétalisation du pied d'arbre proche du Socle
- Action 2/ printemps / avril ou début juin : Descends ta jardinière !
- Action 3/ automne / octobre : un Hôpital des plantes à Paris !

La végétalisation du pied d'arbre repose sur un permis de végétaliser préalablement déposé par le Collectif 6m3. La végétalisation comprend la phase de fabrication et la mise en place d'une jardinière autour de l'arbre et la phase de plantation des végétaux. La 2^{ème} phase invitera et accueillera les habitants du quartier par une campagne d'information.

L'opération « Descends ta jardinière » invite les habitants du quartier à descendre leurs jardinières autour du Socle et à discuter autour de celles-ci sur la manière dont on les fait vivre. Pépins Production apporte par ailleurs une diversité de plantes de sa production, du terreau, des outils de jardinage et ses conseils personnalisés. Un atelier de plantation sera organisé. Un troc de graines sera aussi proposé.

L'Hôpital de campagne pour les plantes, installé sur le socle, vise à accueillir les habitants du quartier pour fournir des conseils d'entretien, recevoir des plantes dont les habitants ne veulent plus, et développer des partenariats avec les jardinerie du quai de la Mégisserie pour organiser le déstockage de leurs plantes.

Pour Michel Micheau, ce type d'opération ne peut voir le jour qu'avec le Conseil de quartier. Il souligne la nécessité d'avoir quelqu'un qui serait pilote de cette animation. Il rappelle que le principe de l'interstice est d'avoir des personnes qui portent les animations.

Il évoque l'aspect financier des trois actions, qui s'élèvent à un montant global d'environ 3500 euros (action 1 estimée à 2000 euros, action 2 à 900 euros, action 3 à 600 euros).

Alain Genel ajoute que l'on ne saura plus si c'est l'œuvre d'art qui est dans le végétal ou l'inverse et que le socle sera réhabité entre deux temps de végétalisation.

Michel Micheau précise que l'action 1 prévue en février vise à protéger l'arbre avec une assise haute qui serait une jardinière participative en bois massif, fabriqué par l'association avec les habitants.

Gérard Grass, Sophie Pons, Yves Pare (qui se propose d'être coordinateur avec l'école Saint-Merri) et Alain Genel souhaitent rencontrer en janvier Pépin production.

Alain Genel propose que les différentes actions budgétisées soient prises en charge par le Conseil de quartier.

Plusieurs idées d'animation du socle pour les périodes d'interstice sont évoquées : l'idée d'un carnaval avec les enfants du quartier (lien avec l'école Saint-Merri), la mise en place d'un apéro mensuel et le repas pour les apprenants d'RCI qu'organise depuis 2 ans le Conseil de quartier. Cette dernière proposition n'est pas retenue en raison du lieu non propice pour faire de la cuisine.

Sophie Pons propose le nouvel an chinois. Michel Micheau trouve cette idée très bonne. L'idée de solliciter Thomas Lin, membre du Conseil de quartier, est évoquée.

Prochaines réunions 2020

De 19h à 21h, en salle Calmon de la Mairie du 4^e

Lundi 13 janvier, Lundi 24 février